

# Matignon reprend en main la réforme de l'État

Les objectifs de transformation des ministères à deux ans sont présentés ce lundi.

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne

**FINANCES PUBLIQUES** Après six premiers mois chaotiques, marqués par de nombreux décalages de calendrier et un feuilleton autour de la publication du rapport Cap 2022 qui avait été commandé à une quarantaine d'experts, Matignon tente de redonner un nouveau souffle à la réforme de l'État. Ce lundi, Édouard Philippe réunit ses ministres pour un deuxième Comité interministériel de la transformation publique (CITP).

tériel de la transformation publique (CITP). La première édition datait de février dernier et portait surtout sur la réforme de la fonction publique. Avec comme axes forts, le développement de la rémunération au mérite et le recours accru aux contractuels.

Sept mois plus tard, il était plus que temps que l'exécutif se remobilise sur ce vaste chantier. Absente du programme de campagne d'En marche!, la réforme de l'État n'a justifié ici que très peu portée politiquement. Ce qui a

pu donner de la latitude aux ministres moins convaincus de la nécessité de rationaliser leur champ d'action. Le CITP de rentrée devait initialement avoir lieu le 16 octobre, jour du remaniement, puis a été repoussé à plusieurs reprises jusqu'à ce lundi.

## Prochain point avec les managers publics

La réunion sera scindée en deux temps : Édouard Philippe verra d'abord les ministres puis les directeurs d'administration centrale et les chefs de projets chargés sur le terrain de mettre en œuvre les réformes. « Nous aborderons quatre sujets principaux, détaille l'entourage du premier ministre, d'abord un bilan du CITP de février, puis un point sur notre stratégie globale de transformation du service public. La diffusion des plans de transformation ministère par ministère sera enfin suivie par la présentation des chantiers transversaux : ressources humaines, organisation budgétaire de l'État, bascule numérique et transparence sur l'efficacité des différentes administrations. » Cette efficacité sera évaluée par des batteries de tests numériques.

Les ministres recevront ensuite officiellement chacun leur feuille de route à horizon deux ans, bâtie en partie à partir des recommen-



Ce lundi, Édouard Philippe réunit ses ministres pour un deuxième Comité interministériel de la transformation publique (CITP). LAURENT CHAMUSSY/SPA

## Une profonde réforme pour les fonctionnaires

Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, a confirmé dimanche sur Europe 1 une « généralisation du contrat » dans la fonction publique, la préservation du statut de fonctionnaire restant la norme dans les « fonctions les plus régulières ». Annoncé dès février, ce recours accru aux contractuels est polémique. Autres précisions données par le ministre : les agents souhaitant partir pourront toucher une prime de départ

volontaire de 24 mois de salaires. Surtout, ils auront droit à une allocation chômage (payée par les ministères), ce qui n'était pas le cas auparavant. Une agence de reconversion sera mise en place, tout comme un fonds spécifique de 50 millions d'euros dédié aux administrations qui modifieront leur périmètre et réorienteront leurs agents. Ces réformes interviennent alors que l'insatisfaction des fonctionnaires en matière

de ressources humaines (RH) s'accroît, selon le baromètre réalisé par le cabinet de conseil BCG et la revue Acteurs publics. En 2018, seuls 14 % des agents jugent la qualité des leviers RH adéquate ou très adéquate, contre 22 % en 2017. 4 leviers jugés prioritaires par les agents sont même classés parmi les moins bons en termes de qualité : anticipation des besoins en emplois, parcours et carrière, accompagnement RH des mutations et des agents en difficulté. C. C.

dations du rapport Cap 2022. Une partie des objectifs de « transformation », selon le vocabulaire officiel, sont déjà connus. Plusieurs ministères - l'emploi, les sports, l'audiovisuel, la santé, la culture ou Bercy - ont dévolué cet été leurs priorités. Au programme, beaucoup de mesures techniques comme l'unification des réseaux de recouvrement de Bercy, la ra-

tionalisation des services déconcentrés de l'État, ou encore des expérimentations locales de fusion entre la mission locale, dédiée à l'insertion des jeunes, et les services de Pôle emploi. Pour assurer la mise en musique de ces réformes, Emmanuel Macron et Édouard Philippe recevront les 1 500 premiers managers publics le 12 décembre prochain. ■

## Une étude éclaire le débat sur les chômeurs en activité réduite

Selon les travaux du gestionnaire de l'assurance-chômage, la plupart voudraient travailler davantage.

MANON MALHÈRE @ManonMalhere

**SOCIAL** La majorité des chômeurs qui exercent des petits boulots - et qui peuvent donc cumuler un salaire et une allocation - ont des revenus modestes et souhaiteraient travailler davantage. Ce sont les conclusions de l'enquête de l'Unedec (gestionnaire de l'assurance-chômage) menée auprès de 5 000 demandeurs d'emploi ayant travaillé au moins une heure en juin dernier, publiée vendredi.

Une enquête qui ne manquera pas d'animer un peu plus la négociation entre syndicats et patronat sur la réforme de l'assurance-chômage. Complexe et sensible, le sujet de l'activité réduite prend de l'ampleur. Le nombre d'allocataires dans cette situation a en effet doublé en vingt ans, 1,7 million de personnes inscrites à Pôle emploi travaillent et elles sont 865 000 à

cumuler un salaire et une allocation.

Dans le cadre de la réforme, le gouvernement a donc demandé aux partenaires sociaux de réviser les règles encadrant le cumul salaire-allocation et celles permettant d'allonger la durée d'indemnisation lorsqu'on travaille (droits rechargés). Car si le but est de favoriser la reprise d'emploi, ces règles pous-

sent aussi « un nombre croissant de personnes à vivre de plus en plus longtemps dans une situation de précarité » alternant contrats très courts et indemnisation, selon l'exécutif. D'aucuns y voient aussi une désincitation à travailler plus, l'allocation complétant le revenu. Côté syndicats, on redoute surtout qu'un changement de règle n'entraîne une baisse des droits des chô-

meurs. Avec son enquête, l'Unedec cherche à apporter un éclairage sur la situation de ces personnes et tente de déterminer « dans quelle mesure leur situation est subie ou choisie », sachant qu'il est toujours difficile d'évaluer les comportements.

## Des revenus faibles

Tout d'abord, l'enquête constate que les personnes concernées ont une « connaissance limitée des règles d'indemnisation », qu'elles cumulent ou non allocation et salaire.

Ces individus disposent de revenus modestes, poursuit l'enquête. Et 40 % vivent dans des ménages dont le niveau de vie est en dessous du seuil de pauvreté. Plus spécifiquement, les personnes qui cumulent disposent en moyenne de 830 euros de salaires et 490 euros d'allocation, soit un total de 1 320 euros par mois.

Par ailleurs, 67 % des personnes avec une activité inférieure à un

temps complet (150 heures par mois) déclarent qu'elles souhaiteraient travailler plus. Ce qui signifie que cette situation serait subie. Les autres évoquent plusieurs raisons pour justifier qu'elles ne préfèrent pas travailler davantage : s'occuper des proches à leurs charges (enfants ou personnes âgées), conserver du temps libre. Ou encore elles ont un emploi du temps déjà très rempli en raison « des temps de transport ou des coupures de travail dans la journée ».

Autre résultat notable : les activités peuvent être exercées en CDD (ou contrat intérim) de plus ou moins 31 jours mais aussi en CDI. Enfin, 59 % des personnes interrogées indiquent se trouver dans une situation de réembauche par leur dernier employeur. Pointée du doigt, cette pratique représente 86 % des embauches en CDD d'un mois ou moins, selon des données de l'Unedec publiées en 2016. ■

## Signaux mitigés sur les défaillances

L'Association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS), qui verse les salaires aux personnels dont les entreprises sont en redressement, liquidation judiciaire ou procédure de sauvegarde,

a traité 7,1 % de dossiers de moins entre octobre 2017 et septembre 2018 qu'un an plus tôt. Mais cette tendance positive durera-t-elle ? Au troisième trimestre, les défaillances d'entreprise sont reparties en hausse (+3,3%),

selon Altarea. Problème, la baisse des dossiers traités par les AGS avait permis celle de la cotisation des entreprises à cet organisme. Diminution qui avait compensé la hausse des cotisations à l'assurance-chômage. C. C.

## Standard & Poor's épingle les fragilités de l'économie italienne

L'agence de notation a passé la perspective de stable à négative. Le gouvernement a vivement réagi.

**280 milliards d'euros**  
Financements accordés par des filiales de banques françaises à l'économie italienne

RICHARD HEUZE  
ROME

**BUDGET** Les mises en garde n'en finissent plus contre le dérapage des comptes publics italiens. Après le FMI, la Banque centrale européenne (BCE) et la Commission de Bruxelles, l'agence de notation Standard & Poor's a rejoint vendredi la cohorte des alarmistes. Elle a certes maintenu sa note pour l'Italie à BBB mais a passé la perspective de « stable » à « négative ». Son homologue Moody's a, elle, déjà abaissé la note.

Pour l'économiste Marco Causi, qui enseigne à l'École des affaires publiques de Sciences Po, cette notation en demi-teinte de Standard

& Poor's reflète le fait que « la situation macrofinancière de l'Italie reste meilleure qu'en 2011 », lors de la tempête monétaire qui avait fait tomber Silvio Berlusconi.

Aujourd'hui, quelque 430 milliards d'euros de titres d'État, représentant 20 % de la dette souveraine italienne, sont détenus par la Banque d'Italie et par le système européen de banques centrales. La BCE a déjà fait savoir qu'elle ne vendrait pas les titres qu'elle détient quand elle ralentira ses achats au début 2019. « La dette italienne qu'il faudra financer ne sera donc pas de 130 %, mais de 100 % du PIB », calcule Marco Causi. Il n'en demeure pas moins qu'avec un spread qui oscille autour de 300 points de base

et a culminé à 340 points vendredi, le Trésor doit prendre en considération l'alourdissement du service de la dette. « Il coûte déjà 1,9 milliard d'euros de plus pour 2018, selon le document transmis à Bruxelles, et pourrait se détériorer d'ici la fin de l'année. Cela pesera sur le déficit qui risque d'être supérieur en 2019 aux 2,4 % annoncés par le gouvernement, pour atteindre 2,8 à 2,9 % du PIB », souligne l'économiste.

## Risque sur les banques

Avec un spread à 400 points base, il sera aussi nécessaire de recapitaliser les banques italiennes, qui détiennent 35 % des emprunts d'État italiens. Un problème qui, par ricochet, concerne la France. « Certain-

es banques françaises sont présentes en Italie au travers de filiales qui financent les entreprises et les ménages à hauteur d'environ 280 milliards d'euros. C'est une somme gérable, mais importante », a précisé dimanche Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, au Parisien.

L'un des modérés du gouvernement italien, le secrétaire d'État à la présidence du Conseil, Giancarlo Giorgetti, un proche de Salvini, est le premier à reconnaître ce problème. C'est aussi le sens de la mise en garde lancée vendredi par le président de la BCE, Mario Draghi, qui n'exclut pas des conséquences violentes pour le rendement des titres d'État si « l'Italie ne parvient pas à trouver une entente avec l'Europe ».

L'avertissement du banquier central a provoqué une vive réaction du gouvernement populiste. « Je vois chez certains pays comme l'Allemagne plus de respect pour ce que fait l'Italie que chez le patron de la BCE », a déclaré Luigi Di Maio, le leader des 5 étoiles et vice-président du Conseil. Quant au leader de la Ligue, Matteo Salvini, lui aussi vice-président du Conseil, il n'exclut pas un veto de l'Italie quand le budget européen sera discuté en décembre à Bruxelles, si une procédure d'infraction contre son pays devait être engagée. Cela étant, un tel veto entraînerait inévitablement la suspension des fonds structurels européens dont l'Italie profite largement... ■